

ASSOCIATION FRANCOPHONE POUR LE SAVOIR – ACFAS

La recherche : pour rompre avec l'évidence... et la fatalité

Pierre Noreau

Président de l'Association francophone pour le savoir – Acfas

Les articles réunis dans cette section de *L'état du Québec* rendent compte d'une année pleine de rebondissements sur le front de la recherche. Ils explorent les tenants et aboutissants de changements, témoignant tout à la fois des rapports qui lient l'activité scientifique et la destinée des sociétés, en même temps qu'ils illustrent l'incompréhension qui traverse souvent les relations entre la gouvernance des sociétés et la production du savoir.

Alors que la revue *Nature* dénonce en janvier 2010 les politiques fédérales en matière scientifique, le gouvernement du Québec annonce en mars la fusion des organismes subventionnaires qui sont le fer de lance du système de recherche québécois, l'abolition du Conseil de la science et de la technologie (CST) et la création d'une nouvelle fonction : celle de scientifique en chef, rattachée au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Fin juin, dans le cadre du renouvellement de la Stratégie québécoise de la

recherche et de l'innovation (SQRI), ces orientations sont confirmées. Au cours de l'été, le gouvernement fédéral annonce sa décision de mettre fin au caractère obligatoire du questionnaire détaillé qu'il administre tous les cinq ans, menaçant ainsi l'intégrité des banques de données établies au Canada depuis 150 ans!

Idéal scientifique et avenir des sociétés

En arrière-plan des incertitudes qui traversent les conditions de la recherche

au Québec se pose toujours cette question : pourquoi investir collectivement dans cette recherche ? Au-delà des idéaux entourant la *société du savoir* ou la définition qu'on peut donner de la *connaissance* en tant que *bien commun*, une même ambition relie toutes les politiques publiques centrées sur la production et le partage du savoir, celle de nous affranchir collectivement d'une destinée sur laquelle nous n'aurions aucune prise. La science et la recherche, quelles que soient les définitions qu'on en donne, visent toujours à rompre avec un monde connu et une certaine fatalité. On sait que cette rupture vient souvent remettre en cause des équilibres complexes, et en créer d'autres. Mais la science et la recherche sont également essentielles à une meilleure compréhension de ces équilibres et, en conséquence, essentielles à une meilleure qualité de vie, tant sur le plan personnel que sur le plan collectif. En fait, elles fondent une certaine conception de la solidarité, une certaine conscience de ce qui lie le monde.

Les politiques publiques et les orientations de la recherche

Au Québec, la définition de chaque nouvelle politique scientifique est l'occasion de réaffirmer cette idée d'une société capable de surenchérir sur sa propre destinée. Mais chacune de ces politiques trahit aussi les ambiguïtés qui traversent les relations entre le pouvoir

et le savoir. Bien sûr, le finance public de la recherche consacre l'attention commune du monde scientifique et de la société dans son ensemble parce que cette relation transite par l'État, elle fait voir également comment le *gouvernement du moment* entre souvent pour la science des visées particulières et plus étroites que celles qui poursuivent les chercheurs, les scientifiques. Il s'ensuit inévitablement toute politique de la recherche susceptible de détourner les finalités de la recherche vers des objectifs à très court terme, qui mettent en opposition avec le calendrier politique (sur l'échelle de six mois font une éternité...) et celui du monde scientifique, normalement plus patient. La recherche cesse dès lors de répondre aux besoins de la société pour s'orienter restrictivement sur l'idée que les changements s'en font, entravant cette continuité nécessaire qui est la condition d'un développement organique et ambitieux des connaissances.

C'est une propension qu'on peut facilement observer et dont rendent compte les textes de Yves Gingras (p. 316) et Jean Bernatchez (p. 321). Derrière ces préoccupations souvent économiques, le désir de favoriser certains secteurs jugés prioritaires, la tendance de certains gouvernements est de soutenir des champs de recherche susceptibles de produire rapidement des résultats observables, et, partant, de soutenir la recherche appliquée plutôt qu'

recherche fondamentale, la recherche à court terme plutôt qu'à long terme, dans le domaine de l'ingénierie plutôt que dans le domaine de la santé ou dans celui des sciences sociales, dont les programmes de recherches s'étendent largement au-delà des échéances électorales.... C'est du moins la tendance observée dans la dernière Stratégie de la recherche et de l'innovation du gouvernement du Québec. Ainsi, si on peut saluer le maintien des fonds destinés à la recherche, il faut prendre conscience du risque à instrumentaliser cette dernière en la mettant au service de projets plus visibles ou plus spectaculaires, en sacrifiant des impératifs sociaux dont le poids ne peut se faire sentir que sur la longue durée.

La sociologie classique nous apprend qu'au-delà des fonctions économiques, chaque société abrite des fonctions normatives (d'intégration), des fonctions

La tendance de nombreux gouvernements est de soutenir des champs de recherche susceptibles de produire rapidement des résultats observables.

politiques et des fonctions culturelles. Bien que leur caractère plus ou moins exhaustif et leur fixité aient souvent été remis en cause, ces catégories de l'action sociale nous informent que l'activité

économique n'est qu'une dimension parmi d'autres de l'activité humaine. La chose est plus vraie encore si l'activité économique des sociétés est limitativement conçue dans une perspective industrielle... et plus encore lorsqu'elle limite sa cible à certains segments de l'industrie! C'est d'abord cette vision restrictive et utilitaire de la recherche qu'il faut remettre en cause au nom d'une conception de l'activité scientifique tous azimuts. En effet, l'histoire des sciences comme celle des sociétés sont jonchées d'exemples qui révèlent l'obsolescence de programmes de recherche centrés sur la réponse immédiate à des problèmes jugés immédiats. « Ce n'est pas en cherchant à améliorer la bougie qu'on a inventé la lampe électrique! » En contrepartie, l'essentiel des mutations sociales, médicales ou technologiques de notre temps sont le produit de travaux menés très librement sur des questions que personne ne se posait au moment où on les entreprenait. Dans le même ordre d'idées, une bonne partie des problèmes auxquels sont confrontées nos sociétés ne sont pas de nature technologique, mais d'ordre social: évolution démographique des sociétés, complexification des conditions de l'intégration sociale, redéfinition continue des rapports entre parents et enfants, entre individus et institutions, diversification des formes de la criminalité, multiplication des facteurs susceptibles de conditionner la santé publique, etc.

Improvisation dans la reconfiguration des structures de la recherche

La dernière Stratégie met également en évidence deux autres prémisses dangereuses: celle de croire qu'en modifiant l'organigramme du système de la recherche on intervient sur sa cohérence et ses orientations, et celle de croire que la simplicité des structures, en plus de limiter les coûts de système, favorise le développement de nouveaux champs de recherche. En imposant dans l'improvisation la fusion des trois grands organismes subventionnaires¹ dont le découpage a largement fait la preuve de son utilité et de son efficacité, les auteurs de la SQRI croient ainsi favoriser la recherche interdisciplinaire.

La structure actuelle des trois fonds assure le développement d'une expertise en recherche fondée sur les trois grands champs de la connaissance reconnus dans le monde scientifique: les sciences sociales et humaines, les sciences de la santé, et les sciences de la nature et de la technologie. Ces choix permettent que chaque infrastructure de recherche et chaque projet financé par les fonds publics soit évalué en fonction des critères d'excellence qui lui sont propres et que la pertinence scientifique et sociale de ces recherches soit garantie par une évaluation rigoureuse des spécialistes de chacun de ces champs. Sur un autre plan, ce choix assure la transparence, l'indépendance et le financement conséquent de chaque grand domaine de la

connaissance. Concrètement, structure a fait ses preuves, si bien que les chercheurs québécois sont, dans le cadre du système de financement à la canadienne, les chercheurs le plus rompus à la recherche en équipe interdisciplinaire. Elle que également qu'ils tirent du thème de recherche canadien des

L'abolition du Conseil de la science et de la technologie (CST) révèle qu'un État peut facilement se débarrasser des institutions chargées de conseiller au scientifique

beaucoup plus importants que ce qu'on représente leur poids réel au sein de la communauté scientifique canadienne, comme le révèle pour certains domaines l'article de Jorge Niosi (p. 312)².

On propose pourtant aujourd'hui de fusionner ce que le milieu de la recherche a passé plusieurs années à structurer... avec le soutien du gouvernement du Québec. Cette décision survient à un moment même où on mesure le poids des choix antérieurs qui ont fondé la structuration et le renforcement de tous les domaines de la recherche québécoise.

Encore ici, on mesure la distance qui sépare les préoccupations politiques immédiates des gouvernements des nécessités de la recherche. On j

évidemment reconnaître qu'une meilleure intégration des composantes du système de recherche québécois répond à une nécessité continue, mais tous ces arrimages ne peuvent se faire que par la concertation du milieu scientifique. Le gouvernement doit se questionner sur les effets très concrets de ces « bonnes intentions » sur l'avenir du Québec en tant que société du savoir.

Inquiétudes à l'horizon

Il y a plus inquiétant encore... Les dernières orientations empruntées par nos gouvernements amènent à croire que les politiques publiques pourront à l'avenir faire l'économie d'une connaissance certaine des faits sur lesquels elles prétendent agir. Coup sur coup, la décision du gouvernement du Québec d'abolir le Conseil de la science et de la technologie (CST) et celle du gouvernement fédéral de mettre fin au caractère obligatoire du questionnaire détaillé du Recensement 2011 tendent vers le même horizon : elles laissent entendre que l'État croit à l'avenir pouvoir orienter ses politiques sans avoir à s'enquérir de l'état des connaissances scientifiques établies ou de l'évolution de la société elle-même.

L'abolition du CST révèle qu'un État peut facilement se débarrasser des institutions chargées de le conseiller au plan scientifique. Le CST, dont l'Acfas demandait déjà la création en 1962, est aujourd'hui menacé dans son existence même. La communauté scientifique québécoise s'est prononcée contre son

abolition. C'est une institution qu'on trouve dans la vaste majorité des pays occidentaux : « La force du CST réside dans son indépendance : le mandat de cet organisme lui permet d'émettre des avis de son propre chef, et de mener des audiences publiques. Ses avis sont obligatoirement rendus publics : il joue ainsi un inestimable rôle d'éducation et d'information dans l'espace public. Ce faisant, il contraint le gouvernement à s'expliquer sur ses orientations, tissant par le fait même des liens continus entre la science et la société³ ». Le remplacement du CST par la fonction de scientifique en chef laisse supposer que la valeur d'un avis public rédigé collectivement peut facilement être remplacé par celui d'une personne seule, ou entourée d'un comité restreint, émettant un avis confidentiel, à la demande du ministre auquel il doit sa propre nomination. Cette décision sous-estime le caractère collectif de l'activité scientifique et c'est la société toute entière qui s'en trouve pénalisée.

Il en va de même de la décision du gouvernement fédéral de mettre fin au caractère obligatoire du questionnaire détaillé originalement prévu au Recensement canadien de 2011. L'article de Danielle Gauvreau (p. 326) et celui de Richard Marcoux et Marc St-Hilaire (p. 332), témoignent, de façon plus sévère encore, du même mouvement⁴. Cette décision inspirée par une conception conservatrice de la protection de la vie privée (le *privacy*) dépossède de nom-

breux acteurs de la société d'informations sur laquelle sont établies une multitude de décisions tant dans le secteur des politiques publiques et de l'action municipale que dans celui de l'industrie, de la santé, de l'éducation ou du commerce. En sous-main, elle est portée par l'idée qu'un État bien constitué peut se priver d'informations précises sur sa propre population. Elle laisse ainsi entendre à sa façon que la conviction bien sentie des élus peut se substituer à une connaissance factuelle et précise de la réalité.

Il faut dénoncer cette conception du monde qui tend à laisser croire que certaines données sont trop sensibles pour qu'on s'autorise à les connaître ou à les faire circuler. C'est la même logique qui, dans les derniers mois, a amené le gouvernement fédéral à intervenir dans les décisions de certains organismes subventionnaires, à retenir la publication d'études financées à même les fonds publics sur des questions sensibles (par exemple les rapports sur les changements climatiques ou encore la santé publique...), à réduire au silence les chercheurs œuvrant au sein de la fonction publique fédérale, à confronter jusqu'à susciter leur démission les scientifiques les plus en vue de l'appareil gouvernemental fédéral!

Ces orientations s'opposent diamétralement à l'idée qu'on peut se faire société du savoir. La science n'y tient-elle toujours qu'à une mi-dominante (comme ce fut longtemps) ou doit-elle constituer un cas auquel tous doivent avoir accès? Un consensus public appuie l'idée que l'activité scientifique est une nécessité de la vie collective. Cet idéal doit également interpeller l'action gouvernementale à tous les niveaux. La science n'est qu'une fleur à la boutonnière du ministre. Elle n'est ni l'ennemie ni le garant du pouvoir. L'État doit savoir assumer et garantir la très grande mission qui lui est confiée d'assurer le bien-être des populations.

Notes

1. Le Fonds québécois de la recherche en santé et la culture (FQRSC), le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) et le Fonds de la recherche en santé de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT).
2. On y constate ainsi que 35 % des articles publiés par des Canadiens en 2007 dans le domaine des sciences et génies avaient été rédigés au Québec (30 % en 1995), alors que la population de chercheurs québécois ne représente que le quart de la population de chercheurs canadiens.
3. En ligne : www.acfas.ca/acfas/media/presentation_ouverte_CST_07_06_2010.pdf.
4. Reportage de Claude D'Astous et Tonietto, novembre 2010. En ligne : www.canada.ca/emissions/decouverte/2010/Reportage.asp?idDoc=125960.